

TÉLÉCOPIEUR

DESTINATAIRE :	EXPÉDITEUR :		
TÉLÉC. :	PAGES :		
OBJET : Déprescription de l'IPP pour :			DATE :

Docteur _____,

Nous avons rencontré _____ pour faire l'inventaire de ses médicaments, et nous vous écrivons concernant la déprescription de l'IPP. Selon les dires du patient, ce dernier ne présente pas d'antécédents d'œsophage de Barrett ou d'ulcère gastro-intestinal hémorragique, d'utilisation permanente d'un AINS, ou d'œsophagite grave qui justifieraient une utilisation prolongée.

Il prend

pour :

Étant donné qu'une utilisation à long terme ne semble pas nécessaire et que les IPP sont associés à la carence en vitamine B₁₂, l'hypomagnésémie, des fractures, l'infection à *C. difficile* et la pneumonie extra-hospitalière, je suggère ce qui suit (cocher ce qui s'applique) :

- Arrêt de l'IPP Raison :
- Réduction de la dose
- Arrêt de l'administration quotidienne. Je recommande l'administration quotidienne en cas de réapparition des symptômes, et l'arrêt de l'administration lorsque les symptômes disparaissent. Les symptômes peuvent réapparaître chez environ 1 personne sur 10 (c.-à-d. mettre fin au traitement et passer à une stratégie sur demande).
- Approches non médicamenteuses pour la prise en charge des brûlures d'estomac : éviter les repas de 2 à 3 heures avant le coucher, soulever la tête du lit, perdre du poids – le cas échéant –, éviter les déclencheurs alimentaires.

Nous ferons un suivi 4 et 12 semaines après la réduction de la dose ou l'arrêt du traitement, pour évaluer les brûlures d'estomac, les régurgitations, la dyspepsie et la douleur épigastrique. Si des symptômes réapparaissent, nous pourrions suggérer des antiacides en vente libre ou communiquer avec vous, si nécessaire.

Si vous détenez des renseignements contradictoires concernant les antécédents du patient ou la raison pour laquelle il prend ce médicament, ou pour toutes questions ou préoccupations, veuillez communiquer avec moi, au

Les lignes directrices fondées sur des données probantes pour la déprescription sont publiées ici : <https://www.cfp.ca/content/63/5/e253>. Un algorithme conforme aux recommandations de déprescription et une vidéo sur des exemples de cas se trouvent ici : <https://deprescribing.org/fr/ressources-pour-les-patients-et-les-prestataires-de-soins-de-sante/deprescribing-algorithms/>.

Merci.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements donnés dans la présente communication ne concernent que la personne ou l'organisation à qui elle est adressée et peuvent comporter des données confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu de ces renseignements, n'examinez pas, ne retransmettez pas, ne divulguez pas, ne diffusez pas, n'utilisez pas ces renseignements ou ne prenez pas de mesures fondées sur ces renseignements. Si vous recevez cette communication par erreur, veuillez communiquer avec [redacted] pour de plus amples instructions.